

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Guy Berthiaume

La directrice générale de l'administration et des services internes,



Louise Boutin

Montréal, le 23 juin 2010

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

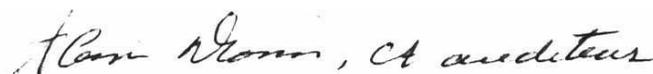
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Alain Drouin, CA auditeur  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 23 juin 2010

**RÉSULTATS**

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
<b>PRODUITS</b>				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	52 107 694 \$	– \$	52 107 694 \$	52 179 331 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	–	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	550 000	–	550 000	550 000
Autres subventions	–	–	–	10 000
Intérêts sur la dette à long terme	–	7 942 630	7 942 630	8 189 130
Amortissement des subventions reportées (note 16)	75 059	19 541 605	19 616 664	17 525 137
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 21)	28 546	–	28 546	25 921
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 9)	7 556 700	–	7 556 700	7 465 236
Contribution financière du gouvernement du Canada				
Subvention Jeunesse Canada au travail	30 000	–	30 000	30 000
Amortissement des subventions reportées (note 16)	23 274	–	23 274	38 939
Autres subventions	23 037	–	23 037	–
Dons	250	–	250	750
Autres produits	3 104 999	–	3 104 999	2 771 602
Produits de placements	174 457	–	174 457	928 682
	<b>64 678 316</b>	<b>27 484 235</b>	<b>92 162 551</b>	<b>90 719 028</b>
<b>CHARGES</b>				
Traitements et avantages sociaux	39 905 560	335 321	40 240 881	39 424 224
Charge résultant de l'équité salariale (note 22)	(312 830)	–	(312 830)	2 113 158
Services professionnels, administratifs et autres	9 787 142	931 806	10 718 948	11 294 863
Loyer	5 321 549	–	5 321 549	4 930 168
Taxes et permis	4 701 093	–	4 701 093	4 691 312
Transport et communications	1 917 489	6 937	1 924 426	1 943 797
Fournitures et approvisionnements	1 699 717	1 504 392	3 204 109	3 022 604
Subventions octroyées aux centres d'archives privées	1 004 300	–	1 004 300	1 004 300
Subventions octroyées à la Cinémathèque	550 000	–	550 000	550 000
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	22 133	1 910 131	1 932 264	250 420
Frais financiers (note 17)	416 121	8 183 053	8 599 174	9 124 436
Amortissement des immobilisations corporelles	764 158	14 612 595	15 376 753	15 276 122
	<b>65 776 432</b>	<b>27 484 235</b>	<b>93 260 667</b>	<b>93 625 404</b>
Collection patrimoniale (note 4)				
Achats	286 659	–	286 659	825 055
	66 063 091	27 484 235	93 547 326	94 450 459
<b>DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(1 384 775)\$</b>	<b>– \$</b>	<b>(1 384 775)\$</b>	<b>(3 731 431)\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT</b>	9 698 268 \$	12 046 921 \$	21 745 189 \$	25 476 620 \$
Déficit des produits sur les charges	(1 384 775)	–	(1 384 775)	(3 731 431)
Virements interfonds (note 6)	1 454 058	(1 454 058)	–	–
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN</b>	<b>9 767 551 \$</b>	<b>10 592 863 \$</b>	<b>20 360 414 \$</b>	<b>21 745 189 \$</b>
Actifs nets investis en immobilisations corporelles	908 117	10 592 863	11 500 980	13 026 623
Actifs nets non affectés	8 859 434	–	8 859 434	8 718 566
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN</b>	<b>9 767 551 \$</b>	<b>10 592 863 \$</b>	<b>20 360 414 \$</b>	<b>21 745 189 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BILAN**

AU 31 MARS 2010

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
<b>ACTIF</b>				
<b>À court terme</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	9 299 500 \$	1 827 085 \$	11 126 585 \$	7 798 676 \$
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)	845 050	17 575 160	18 420 210	20 289 572
Créances (note 8)	2 423 224	28 420	2 451 644	3 095 469
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 601 835	–	–	–
Frais payés d'avance	4 038 026	509 380	4 547 406	4 589 647
	18 207 635	19 940 045	36 545 845	35 773 364
<b>À long terme</b>				
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)	–	172 196 191	172 196 191	177 147 952
Placements (note 10)	11 443 078	–	11 443 078	11 466 035
Immobilisations corporelles (note 11)	8 844 429	139 952 677	148 797 106	157 794 881
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	53 353	768 757	822 110	980 947
	38 548 495 \$	332 857 670 \$	369 804 330 \$	383 163 179 \$
<b>PASSIF</b>				
<b>À court terme</b>				
Charges à payer et frais coursus	7 618 220 \$	1 395 106 \$	9 013 326 \$	10 975 337 \$
Emprunts temporaires (note 12)	–	19 450 235	19 450 235	6 993 115
Intérêts coursus à payer	171 158	2 847 832	3 018 990	3 138 039
Provision pour vacances	3 449 465	21 955	3 471 420	3 423 915
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	1 601 835	–	–
Portion à court terme de la dette à long terme (note 13)	317 617	14 145 598	14 463 215	14 301 002
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	114 020	–	114 020	114 169
	11 670 480	39 462 561	49 531 206	38 945 577
<b>À long terme</b>				
Provision pour congés de maladie (note 15)	3 135 530	483	3 136 013	3 202 821
Produits reportés	170 963	–	170 963	173 255
Subventions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 16)	6 299 296	130 966 981	137 266 277	145 176 067
Dette à long terme (note 13)	6 669 957	151 834 782	158 504 739	172 967 954
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	834 718	–	834 718	952 316
	28 780 944	322 264 807	349 443 916	361 417 990
<b>ACTIFS NETS</b>				
	9 767 551	10 592 863	20 360 414	21 745 189
	38 548 495 \$	332 857 670 \$	369 804 330 \$	383 163 179 \$

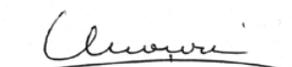
ENGAGEMENTS (note 18)

ÉVENTUALITÉS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration

La présidente du comité de vérification

**États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
<b>Activités d'exploitation</b>				
Déficit des produits sur les charges	(1 384 775) \$	– \$	(1 384 775) \$	(3 731 431) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	22 133	1 910 131	1 932 264	250 420
Amortissement des immobilisations corporelles	764 158	14 612 595	15 376 753	15 276 122
Amortissement des subventions reportées	(98 333)	(19 541 605)	(19 639 938)	(17 564 076)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	156 296	158 837	146 287
	<b>(694 276)</b>	<b>(2 862 583)</b>	<b>(3 556 859)</b>	<b>(5 622 678)</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Créances	599 003	44 822	643 825	821 415
Subventions à recevoir	4 278 216	14 273 057	18 551 273	14 361 750
Frais payés d'avance	(41 849)	84 090	42 241	103 445
Charges à payer et frais courus	(1 466 885)	(260 527)	(1 727 412)	(1 841 967)
Intérêts courus à payer	(7 780)	(111 269)	(119 049)	(216 410)
Provision pour vacances	47 927	(422)	47 505	151 024
Provision pour congés de maladie	(66 808)	–	(66 808)	(99 119)
Produits perçus d'avance	–	–	–	(822)
Produits reportés	(2 292)	–	(2 292)	(3 620)
	<b>2 645 256</b>	<b>11 167 168</b>	<b>13 812 424</b>	<b>7 653 018</b>
<b>Activités d'investissement (note 20)</b>				
Disposition de placements	22 957	–	22 957	3 192 189
Achat d'immobilisations corporelles	(279 342)	(8 266 501)	(8 545 843)	(8 457 947)
	<b>(256 385)</b>	<b>(8 266 501)</b>	<b>(8 522 886)</b>	<b>(5 265 758)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Augmentation des emprunts temporaires	–	12 457 120	12 457 120	(4 371 194)
Augmentation de la dette à long terme	–	–	–	15 268 709
Remboursement de la dette à long terme	(317 617)	(13 983 385)	(14 301 002)	(12 774 132)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	–	–	–	(68 710)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(117 747)	–	(117 747)	(93 960)
	<b>(435 364)</b>	<b>(1 526 265)</b>	<b>(1 961 629)</b>	<b>(2 039 287)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 953 507</b>	<b>1 374 402</b>	<b>3 327 909</b>	<b>347 973</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>8 003 385</b>	<b>(204 709)</b>	<b>7 798 676</b>	<b>7 450 703</b>
<b>Variation des créances interfonds</b>	<b>(657 392)</b>	<b>657 392</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 5)</b>	<b>9 299 500 \$</b>	<b>1 827 085 \$</b>	<b>11 126 585 \$</b>	<b>7 798 676 \$</b>

Voir note 20 pour des renseignements supplémentaires concernant les flux de trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

### 1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (L.R.Q., chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

### 2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que les actifs, les passifs, les produits et les charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec présente les actifs, les passifs et les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que les actifs, les passifs et les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

#### Responsabilité de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Bibliothèque et Archives nationales du Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la provision pour l'équité salariale, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### Subventions

Bibliothèque et Archives nationales du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Les subventions pour les immobilisations corporelles non amortissables sont enregistrées à l'état de l'évolution des actifs nets.

#### Autres produits

Les autres produits sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité par exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

#### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur du marché.

#### Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

#### Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la Collection patrimoniale, décrite à la note 4, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

#### Aménagements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

#### Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

#### Avantages sociaux

##### Régimes de retraite interemployeurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

##### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec

### 4. COLLECTION PATRIMONIALE

La Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, y compris tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764, des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange ; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des programmes de spectacles, des cartes postales, des partitions, des cartes géographiques et des publications électroniques. La Collection patrimoniale s'enrichit aussi de documents cinématographiques et télévisuels soumis au dépôt légal.

Elle comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques, disques et autres pièces.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés ; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières encadrent leur consultation par le public.

La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 938 105 \$ (2 145 891 \$ en 2009).

### 5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Encaisse	2 299 500 \$	1 827 085 \$	4 126 585 \$	2 798 676 \$
Placements temporaires facilement convertibles à court terme	7 000 000	–	7 000 000	5 000 000
	<b>9 299 500 \$</b>	<b>1 827 085 \$</b>	<b>11 126 585 \$</b>	<b>7 798 676 \$</b>

Au 31 mars 2010, les placements temporaires sont constitués de deux acceptations bancaires. Les taux d'intérêt fixes sont de 0,25 % et 0,33 % (0,66 % pour 2009). Ces acceptations bancaires viennent à échéance au cours du prochain exercice.

### 6. VIREMENTS INTERFONDS

Des montants totalisant 1 454 058 \$ ont été virés, au cours de l'exercice, du fonds des activités financées par emprunts spécifiques au fonds des opérations relativement au financement d'acquisitions d'immobilisations d'exercices antérieurs du fonds des opérations.

## 7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées mais non versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Dans le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

## 8. CRÉANCES

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Ville de Montréal	1 633 707 \$	– \$	1 633 707 \$	1 614 532 \$
Secrétariat du Conseil du trésor	–	–	–	590 642
Autres créances	789 517	28 420	817 937	890 295
	<b>2 423 224 \$</b>	<b>28 420 \$</b>	<b>2 451 644 \$</b>	<b>3 095 469 \$</b>

## 9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation et l'enrichissement de la collection ainsi que son traitement documentaire. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. Le montant versé par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, un montant de 7 556 700 \$ (7 465 236 \$ en 2009) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

## 10. PLACEMENTS

Sous sa forme originale, le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») était un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances à court terme. Au moment de leur acquisition par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les PCAA que celle-ci détient étaient cotés R-1 (haut) par l'agence de notation DBRS Limited (ci-après « DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs. Jusqu'à la mi-août 2007, le marché pour ce genre d'instrument financier était organisé de façon à fournir des cotations quotidiennes afin d'en déterminer la valeur.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux, ce qui a mené à une crise de liquidités sur le marché canadien de PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'avait pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA. Les investisseurs et les banques ont donc convenu d'un moratoire et ont entrepris les efforts de restructuration des PCAA de tiers et bancaires. Désormais, les nouveaux titres sont désignés sous le nom de « billets à terme adossés à des actifs » (« BTAA ») de tiers et bancaires. Les BTAA de tiers et bancaires sont des titres à long terme, avec une échéance moyenne de sept ans, lesquels produisent un revenu en intérêts trimestriels.

En 2009, les marchés des titres adossés à des actifs n'ont pas connu la même amélioration que la plupart des autres marchés financiers à l'échelle mondiale quant aux liquidités. Cependant, le risque que les actifs sous-jacents absorbent des pertes diminue au fil du temps. De plus, la période de moratoire échéant le 21 juillet 2010 repousse la probabilité de déclencher l'appel de garanties additionnelles.

Au 31 mars 2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») qui ont été émis dans le cadre de la réalisation de l'Accord de Montréal. Ces billets sont classés en deux types :

- le « BTAA de tiers » ayant fait l'objet d'une restructuration dans le cadre de l'entente de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs (Rocket Trust converti en MAVII, aussi appelé VAC 2, en janvier 2009);
- le « BTAA bancaire », lequel, à l'échéance des titres, en 2008, a dû être restructuré au cours de l'exercice (Superior Trust).

Au 31 mars 2009, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détenait les titres suivants :

	VALEUR NOMINALE	MOINS-VALUE CUMULATIVE	VALEUR COMPTABLE	DATE D'ÉCHÉANCE
BTAA de tiers				
VAC 2				
Catégorie A-1	7 167 200 \$	(446 760) \$	6 720 440 \$	20 décembre 2016
Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	20 décembre 2016
Catégorie B	77 128	(77 128)	–	20 décembre 2016
Catégorie C	237 192	(237 192)	–	20 décembre 2016
BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595	28 septembre 2016
<b>Placements à long terme</b>	<b>13 509 540 \$</b>	<b>(2 043 505) \$</b>	<b>11 466 035 \$</b>	

## 10. PLACEMENTS (suite)

## BTAA de tiers

Le 24 décembre 2008, à la suite des efforts de restructuration des PCAA de tiers entrepris depuis août 2007, le Comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection ont conclu une entente finale de restructuration, entérinée le 21 janvier 2009 au terme de l'obtention des approbations et des décrets requis. Cette proposition a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par la création d'une nouvelle structure sous forme de fiducie, appelée « véhicule d'actifs-cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 », « VAC 3 »). Les aspects clés de l'entente finale sont les suivants : création de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et des actifs sous-jacents, regroupement des transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides et, enfin, établissement de facilités de financement de marge de soutien aux VAC 1 et VAC 2 afin de financer les appels de garanties éventuels.

La principale différence entre le VAC 1 et le VAC 2 consiste dans le fait que la facilité de financement de marge est autofinancée pour les participants au VAC 1 alors qu'elle est fournie par des prêteurs tiers dans le VAC 2. En raison de cette distinction, les intérêts versés aux détenteurs des billets émis par le VAC 2 sont inférieurs à ceux versés aux détenteurs des billets émis par le VAC 1. Le 21 janvier 2009, DBRS a émis un rapport de notation final relativement aux billets des catégories A-1 et A-2 émis par le VAC 2 confirmant les notations préliminaires A, émises le 29 décembre 2008. La date prévue de remboursement des billets est le 20 décembre 2016, sous réserve d'un remboursement anticipé ou tardif dans certaines circonstances ou selon certains facteurs.

Les billets de catégorie A-1, A-2 et B du VAC 2 portent intérêt au taux AB de 3 mois – 0,50 %. L'intérêt sur les billets B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. L'intérêt sur les billets de catégorie C (AB + 20 %) est cumulatif et payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Tous les billets reflètent l'intérêt à un taux qui sera ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes jusqu'à concurrence de leur valeur nominale de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de cette structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au cours de l'exercice 2009-2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encaissé 22 957 \$ relativement aux remboursements de capital.

L'impact des rachats sur la valeur des BTAA au 31 mars 2010 se détaille comme suit :

	VALEUR NOMINALE AU 31 MARS 2009	RACHAT	VALEUR NOMINALE AU 31 MARS 2010	VALEUR COMPTABLE DES TITRES RACHETÉS AU 31 MARS 2009	MONTANTS ENCAISSÉS	GAINS
BTAA de tiers						
VAC 2						
Catégorie A-1	7 167 200 \$	22 957 \$	7 144 243 \$	22 957 \$	22 957 \$	– \$
Catégorie A-2	424 880	–	424 880	–	–	–
Catégorie B	77 128	–	77 128	–	–	–
Catégorie C	237 192	–	237 192	–	–	–
Total	7 906 400 \$	22 957 \$	7 883 443 \$	22 957 \$	22 957 \$	– \$

## 10. PLACEMENTS (suite)

## BTAA bancaire

En juin 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a échangé ses billets de série A (8 795 329 \$) du Superior Trust pour des billets de série B du même trust (5 603 140 \$) et de l'argent (3 192 189 \$, plus intérêts). Cette transaction avait pour but d'éviter la liquidation des actifs sous-jacents à la série A dont la valeur marchande était alors presque nulle. Les billets de série B étaient initialement cotés AAA par DBRS.

En raison des mouvements des marchés, les fiducies parrainées par des institutions, dont Superior Trust, ont dû faire face à des appels importants de collatéral de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, les billets émis par ces fiducies ont été restructurés au cours de l'année 2008. À la fermeture des marchés, le 3 décembre 2008, la détérioration des écarts de rendement associés aux crédits corporatifs a entraîné l'atteinte du « fait déclencheur d'écart négatif » des billets de série B. Cet événement renvoyait à la possibilité croissante de l'atteinte du « fait déclencheur d'évaluation à la valeur du marché ». Si ce dernier événement était survenu, les détenteurs de billets de série B du Superior Trust auraient eu à fournir les liquidités pour combler l'appel de marge qui aurait résulté de cette évaluation à la valeur du marché.

Afin d'éliminer les risques opérationnels reliés à l'occurrence de cet événement pendant la période des Fêtes, une proposition fut avancée aux détenteurs des billets de série B. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a retenu l'option qui consistait à restructurer les actifs financiers car celle-ci protégeait de l'éventualité de plus en plus probable d'un appel de marge et évitait l'injection de nouveaux fonds dans ce placement. En conséquence, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a échangé ses billets de série B contre des billets de série E. La notation accordée par DBRS était BBB (faible) à la date des états financiers et les mois suivants. Les titres et les engagements afférents viennent à échéance au plus tard le 28 septembre 2016.

Les hypothèses tiennent également compte des particularités du plan. Tel qu'indiqué précédemment, selon les modalités du plan de restructuration final, les titres de PCAA de tiers sont convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondront à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec comptabilise ses placements au coût réduit de toute moins-value durable. La direction est d'avis qu'en date du 31 mars 2010, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle de 2 043 505 \$ constatée au 31 mars 2008. Cette moins-value durable a été établie en fonction de l'information disponible à la date de préparation des états financiers et de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers. En conséquence, la perte de valeur présentée pourrait varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Ainsi, au 31 mars 2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les titres suivants :

	VALEUR NOMINALE	MOINS-VALUE CUMULATIVE	VALEUR COMPTABLE	DATE D'ÉCHÉANCE
BTAA de tiers				
VAC 2				
Catégorie A-1	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$	20 décembre 2016
Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	20 décembre 2016
Catégorie B	77 128	(77 128)	–	20 décembre 2016
Catégorie C	237 192	(237 192)	–	20 décembre 2016
BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595	28 septembre 2016
Placements à long terme	<b>13 486 583 \$</b>	<b>(2 043 505) \$</b>	<b>11 443 078 \$</b>	

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010				2009			
	FONDS DES OPÉRATIONS			Valeur nette	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES			TOTAL Valeur nette
	Durée de vie utile	Coût	Amortissement cumulé		Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Terrain		– \$	– \$	– \$	10 592 863 \$	– \$	10 592 863 \$	10 592 863 \$
Améliorations au terrain	10 ans	1 536	(729)	807	493 313	(55 414)	437 899	4 000
Bâtiment	40 ans	70 884	(9 593)	61 291	92 235 764	(12 746 153)	79 489 611	82 277 392
Améliorations au bâtiment	20 ans	74 814	(14 079)	60 735	1 548 607	(202 853)	1 345 754	1 377 791
Stationnement	40 ans	7 786 728	(903 299)	6 883 429	–	–	–	7 078 097
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 255 354	(939 950)	315 404	8 075 364	(3 767 195)	4 308 169	5 194 371
Équipement informatique et de télécommunications	3 à 10 ans	1 235 066	(1 132 798)	102 268	10 441 516	(7 868 896)	2 572 620	3 378 886
Progiciels développés et logiciels <sup>1</sup>	3 à 5 ans	703 821	(324 803)	379 018	15 193 905	(10 821 885)	4 372 020	5 613 857
Équipement du périmètre de sécurité	4 ans	–	–	–	22 581	(5 174)	17 407	–
Autres équipements	5 ans	518 522	(461 959)	56 563	3 081 411	(2 493 542)	587 869	1 102 863
Matériel roulant	5 ans	2 354	(2 288)	66	32 484	(32 484)	–	6 026
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	176 377	(109 878)	66 499	61 545 261	(27 753 526)	33 791 735	37 760 453
Frais de reliure	10 ans	–	–	–	3 777 870	(1 341 140)	2 436 730	2 358 963
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>11 825 456 \$</b>	<b>(3 899 376) \$</b>	<b>7 926 080 \$</b>	<b>207 040 939 \$</b>	<b>(67 088 262) \$</b>	<b>139 952 677 \$</b>	<b>156 745 562 \$</b>
Aménagements loués en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail	1 160 445	(242 096)	918 349	–	–	–	1 049 319
<b>TOTAL</b>		<b>12 985 901 \$</b>	<b>(4 141 472) \$</b>	<b>8 844 429 \$</b>	<b>207 040 939 \$</b>	<b>(67 088 262) \$</b>	<b>139 952 677 \$</b>	<b>157 794 881 \$</b>

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 690 157 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2010 (296 658 \$ au 31 mars 2009) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des immobilisations corporelles au 31 mars 2010 s'élevaient respectivement à 220 026 840 \$ et à 71 229 734 \$ (216 185 570 \$ et 58 390 689 \$ au 31 mars 2009). La valeur nette des immobilisations corporelles s'élevait à 148 797 106 \$ au 31 mars 2010 (157 794 881 \$ au 31 mars 2009). Il n'y a eu aucun nouvel aménagement au 31 mars 2010 (1 160 445 \$ au 31 mars 2009). Bibliothèque et Archives nationales du Québec possède des œuvres d'art dont le coût s'élevait à 279 250 \$.

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec

## 12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 62 663 197 \$, aux fins suivantes :

	2010
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	3 030 000 \$
Maintien des actifs <sup>1</sup>	46 219 838
Aménagement de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec	618 647
Vitrine culturelle	2 794 712
Marge de crédit	10 000 000
	<b>62 663 197 \$</b>

1. Le montant de 46 219 838 \$ inclut une somme de 163 838 \$ qui pourrait être refinancée à long terme au cours du prochain exercice.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2010, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 0,74071 % (0,94571 % au 31 mars 2009) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2010	2009
<b>Emprunt sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	2 129 239 \$	1 568 090 \$
Maintien des actifs	17 320 996	5 425 025
	<b>19 450 235 \$</b>	<b>6 993 115 \$</b>

## 13. DETTE À LONG TERME

	2010	2009
<b>Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>		
<b>Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques</b>		
• 4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par versements annuels de 689 363 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et par un versement de 6 204 265 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2013	8 272 353 \$	8 961 716 \$
• 4,531 % (taux effectif de 4,581 %) remboursable par versements annuels de 21 371 \$ jusqu'au 5 janvier 2012	42 741	64 112
• 6,296 % (taux effectif de 6,392 %) remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 250 \$ le 28 juin 2010	189 250	216 287
• 5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par versements annuels de 69 075 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2013	276 300	345 376
• 4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2013	14 098 691	17 623 364
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2014 et par un versement de 260 423 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2015	477 442	520 846
• 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	337 966	366 130
• 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	6 811 316	7 662 730
• 2,726 % (taux effectif de 2,743 %) remboursable par versements annuels de 1 526 871 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et par un versement de 9 161 226 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2013	13 741 838	15 268 709
• 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2015	8 791 407	10 256 641
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2015	92 547 892	95 118 667
• 4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2015	10 727 542	12 515 465
• 4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par versements annuels de 1 368 550 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et par un versement de 5 474 200 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2013	9 579 850	10 948 400
• 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	85 792	95 322
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>165 980 380</b>	<b>179 963 765</b>
<b>Fonds des opérations</b>		
• 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2031	6 987 574	7 305 191
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 987 574</b>	<b>7 305 191</b>
<b>TOTAL</b>	<b>172 967 954 \$</b>	<b>187 268 956 \$</b>
Versement sur la dette échéant en deçà d'un an	(14 463 215)	(14 301 002)
	<b>158 504 739 \$</b>	<b>172 967 954 \$</b>

### 13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des subventions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2011	14 463 215 \$
2012	14 273 967
2013	14 252 596
2014	31 507 503
2015	7 074 064

### 14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2010	2009
<b>Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société immobilière du Québec</b>		
<b>Fonds des opérations</b>		
• 4,48 % (taux effectif de 4,575 %) remboursable par versements mensuels de 1 620,74 \$ jusqu'au 30 juin 2009 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	– \$	4 844 \$
• 4,70 % (taux effectif de 4,803 %) remboursable par versements mensuels de 1 499,07 \$ jusqu'au 31 décembre 2011 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	30 164	46 503
• 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 909,14 \$ jusqu'au 31 octobre 2012 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	55 788	75 994
• 4,28 % (taux effectif de 4,370 %) remboursable par versements mensuels de 961,52 \$ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	36 615	46 524
• 4,60 % (taux effectif de 4,693 %) remboursable par versements mensuels de 2 343,68 \$ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	102 575	125 889
• 4,28 % (taux effectif de 4,361 %) remboursable par versements mensuels de 6 026,96 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	723 596	766 731
	948 738	1 066 485
Versement sur les obligations échéant en deçà d'un an	(114 020)	(114 169)
	834 718 \$	952 316 \$

## 14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Le montant des versements à effectuer sur l'obligation découlant de contrats de location-acquisition au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
2011	114 020 \$	38 864 \$	152 884 \$
2012	114 679	33 709	148 388
2013	96 387	28 962	125 349
2014	80 137	25 118	105 255
2015	50 037	22 286	72 323
2016 et suivants	493 477	91 138	584 615

## 15. AVANTAGES SOCIAUX

## Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFO), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 871 614 \$ (1 731 741 \$ en 2009). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les taux de cotisation sont demeurés inchangés.

## Provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec évalue ses obligations relatives aux congés de maladies accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Solde au début	3 202 338 \$	483 \$	3 202 821 \$	3 301 940 \$
Charges de l'exercice	1 195 459	–	1 195 459	937 528
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 262 267)	–	(1 262 267)	(1 036 647)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>3 135 530 \$</b>	<b>483 \$</b>	<b>3 136 013 \$</b>	<b>3 202 821 \$</b>

## 15. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

### Description

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, en cas de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 630 236 \$ a été calculé. La différence sur le total de 3 136 013 \$, soit un montant de 505 777 \$, a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

### Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

	TAUX D'INDEXATION	TAUX D'ACTUALISATION	DURÉE RÉSIDUELLE MOYENNE D'ACTIVITÉ DES SALARIÉS ACTIFS
RREGOP	2 %	2,52 à 5,16 %	4 à 22 ans
RRPE et RRERQ	2 %	1,00 à 5,10 %	2 à 18 ans

### Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

## 16. SUBVENTIONS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA REPORTÉES

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Solde au début	3 858 195 \$	141 317 872 \$	145 176 067 \$	145 919 243 \$
Augmentation des engagements des gouvernements du Québec et du Canada	2 539 434	9 190 714	11 730 148	16 820 900
Amortissement de l'exercice	(98 333)	(19 541 605)	(19 639 938)	(17 564 076)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>6 299 296 \$</b>	<b>130 966 981 \$</b>	<b>137 266 277 \$</b>	<b>145 176 067 \$</b>

## 17. FRAIS FINANCIERS

	2010			2009
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Intérêts et frais bancaires	25 901 \$	3 162 \$	29 063 \$	13 966 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	–	80 967	80 967	375 748
Intérêts sur la dette à long terme et les obligations découlant de contrats de location-acquisition	387 679	7 942 629	8 330 308	8 588 435
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	156 295	158 836	146 287
	<b>416 121 \$</b>	<b>8 183 053 \$</b>	<b>8 599 174 \$</b>	<b>9 124 436 \$</b>

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (0 \$ en 2009).

## 18. ENGAGEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2011. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 632 430 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 et à 9 555 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 14, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance avec la Société immobilière du Québec pour des locations de locaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la charge en vertu de ces contrats de location-acquisition totalise 4 287 674 \$ (4 292 502 \$ en 2009). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, cette charge totalisera 4 422 949 \$.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société immobilière du Québec pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 676 893 \$. Pour l'exercice 2010-2011, cette charge s'élèvera à 678 960 \$.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 483 018 \$ (1 649 336 \$ au 31 mars 2009) aux fins des opérations et du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

## 19. ÉVENTUALITÉS

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de Bibliothèque et Archives nationales du Québec un montant de 3 405 034 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, quant à elle, réclame d'Axor Construction Canada Inc. et de la Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et d'Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts, l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrements métalliques Bussièrès Ltée pour une somme de 1 000 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié.

Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

## 20. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2010	2009
a) Intérêts payés	8 557 597 \$	9 194 557 \$
b) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	440 100 \$	674 700 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 8 312 147 \$ (10 006 105 \$ en 2009) dont aucun montant (1 160 444 \$ en 2009) n'a été acquis au moyen de contrats de location-acquisition.

## 21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2010, les charges à payer et les frais courus comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 170 186 \$ (244 432 \$ au 31 mars 2009). De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a comptabilisé une somme à recevoir du Secrétariat du Conseil du trésor correspondant à la provision pour les vacances et les congés de maladie des employés transférés. Au 31 mars 2010, les créances ne comprennent aucune somme à recevoir pour les congés de maladie (590 642 \$ au 31 mars 2009).

Le 30 mars 2005, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans<sup>1</sup> avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles. En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 \$, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010, ces acquisitions ont représenté un montant de 26 254 \$ (22 300 \$ en 2009). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange dans le fonds des opérations. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 28 546 \$ (25 921 \$ en 2009).

1. L'entente est consentie pour une période de cinq ans et prenait fin le 30 mars 2010. Elle est renouvelable automatiquement aux mêmes conditions pour des périodes successives de trois ans. Les discussions sont en cours pour le renouvellement de l'entente.

## 22. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale* le 21 novembre 1996 et de modifications législatives apportées par la *Loi sur l'administration publique* et entrées en vigueur le 20 juin 2001, Bibliothèque et Archives nationales du Québec était tenue de procéder à son propre exercice d'équité salariale. Compte tenu de l'historique législatif et des fusions dont résulte Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité salariale* n'ont été connues qu'en décembre 2006, à la suite de discussions avec la Commission de l'équité salariale. L'évaluation des catégories d'emplois a donc débuté officiellement en 2007. Le programme d'équité salariale de l'institution visait les emplois occupés en date du 21 novembre 2001 par le personnel de la Grande bibliothèque du Québec. Ce programme a été complété en avril 2009 et la majeure partie des sommes ont été versées au cours de l'exercice. Les soldes non versés, au montant de 55 111 \$, ont été provisionnés en date du 31 mars 2010.

Une fois l'équité salariale atteinte, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a l'obligation de la maintenir, et ce, malgré tous les changements que peut connaître l'institution, notamment la création de nouveaux emplois et de nouvelles catégories d'emplois, les modifications apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions et l'intégration des employés à la suite des fusions. Les ajustements résultant de ces changements survenus après le 21 novembre 2001 n'ont pas été évalués et aucun montant n'a été constaté aux états financiers à cet égard. L'évaluation du maintien de l'équité salariale doit être complétée au 31 décembre 2010.

## 22. ÉQUITÉ SALARIALE (suite)

Un grief a été déposé par le syndicat concernant des paiements effectués par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre de l'exercice d'équité salariale. Vingt-cinq employés ne sont pas d'accord avec les taux utilisés pour l'établissement des sommes à leur rembourser. Une provision de 200 000 \$ a été inscrite à l'égard des pertes éventuelles.

Des griefs ont aussi été déposés par ce syndicat à la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'équité salariale*, mais il est impossible pour l'instant de faire une prévision valable en ce qui concerne l'issue de ces griefs. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

## 23. FONDATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec*, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales, d'institution muséale et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation des services ainsi que l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2010, l'actif net de la Fondation totalise 377 013 \$ (398 312 \$ au 31 mars 2009) à la suite du transfert, au cours des exercices antérieurs par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, d'une partie de ses surplus accumulés comme capital de départ. Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

## 24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Bureau de décision et de révision ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

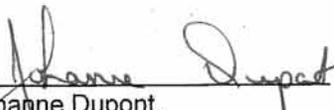
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Alain Gélinas,  
Président



Johanne Dupont,  
Directrice de l'administration, par intérim

Montréal, le 29 juin 2010



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau de décision et de révision au 31 mars 2010 et les états des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Alain Drouin, CA auditeur  
Vérificateur général adjoint

Québec, le 25 juin 2010

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**  
**RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	800 000 \$	2 100 000 \$
Droits, honoraires et frais afférents	16 144	7 197
Intérêts	21 987	78 114
	<u>838 131</u>	<u>2 185 311</u>
<b>CHARGES</b>		
Traitement et avantages sociaux	733 072	817 479
Loyer et aménagement	246 771	244 333
Amortissement des immobilisations corporelles	110 536	106 979
Fonctionnement	136 104	112 099
Services professionnels, administratifs et autres	104 201	103 113
Honoraires des membres à temps partiel	12 274	23 207
Transports et communications	21 743	24 713
	<u>1 364 701</u>	<u>1 431 923</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(526 570)	753 388
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<u>3 637 861</u>	<u>2 884 473</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>	<u><u>3 111 291 \$</u></u>	<u><u>3 637 861 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

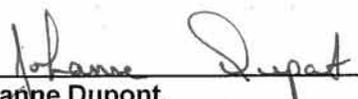
## BILAN

AU 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	250 403 \$	370 145 \$
Créances et intérêts courus	6 525	14 407
Placements temporaires (note 3)	1 699 392	2 004 379
Frais payés d'avance	18 413	14 027
	<u>1 974 733</u>	<u>2 402 958</u>
Placement (note 3)	1 280 294	1 291 369
Immobilisations corporelles (note 4)	235 786	318 667
	<u>3 490 813 \$</u>	<u>4 012 994 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer et frais courus	<u>51 159 \$</u>	<u>56 070 \$</u>
Provision pour congés de maladie et de vacances (note 6)	<u>328 363</u>	<u>319 063</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>		
Excédent cumulé (note 7)	<u>3 111 291</u>	<u>2 337 861</u>
	<u>3 490 813 \$</u>	<u>2 712 994 \$</u>
<b>FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION (note 9)</b>		

POUR LA DIRECTION

  
 Alain Gélinas, président

  
 Johanne Dupont,  
 Directrice de l'administration, par intérim

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(526 570) \$	753 388 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	110 536	106 979
	<u>(416 034)</u>	<u>860 367</u>
<b>VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
Créances et intérêts courus	7 882	6 768
Frais payés d'avance	(4 386)	4 979
Charges à payer et frais courus	(4 911)	(3 576)
Provision pour congés de maladie et de vacances	9 300	(17 680)
	<u>7 885</u>	<u>(9 509)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(408 149)</u>	<u>850 858</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(27 655)	(22 840)
Placement à long terme	11 075	(2 139)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(16 580)</u>	<u>(24 979)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	(424 729)	825 879
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	<u>2 374 524</u>	<u>1 548 645</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)</b>		
	<u><u>1 949 795 \$</u></u>	<u><u>2 374 524 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2010****1. CONSTITUTION ET OBJET**

Le Bureau de décision et de révision est un organisme public institué par l'article 92 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2). Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée les pouvoirs prévus à la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1). De plus, le Bureau exerce le pouvoir de révision prévu à l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Suite à l'entrée en vigueur le 4 décembre 2009 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier (2009, chapitre 58)*, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a changé de nom pour le Bureau de décision et de révision. En effet, de nouveaux pouvoirs en matière d'assurance et de reddition de comptes ont été octroyés au Bureau, ce qui a eu pour effet d'élargir ses domaines de juridiction.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.Q. 1985, c. 1, 5<sup>e</sup> supplément, 149 (1) c), et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, les opérations ainsi que les actifs du Fonds à la note 9.

**2. CONVENTIONS COMPTABLES**

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

**Référentiel comptable**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Bureau de décision et de révision utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	8 ans

**Dépréciation des immobilisations corporelles**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

**Placements**

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Le placement à long terme est comptabilisé au coût. La prime est amortie sur la durée restante du placement à long terme.

**Constatation des produits**

La contribution de l'Autorité des marchés financiers est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique du Bureau consiste à présenter dans les trésoreries et équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

**Provision pour congés de maladie**

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## 3. PLACEMENTS

	2010		2009	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
<b>PLACEMENTS TEMPORAIRES</b>				
Bons du trésor du gouvernement du Canada:				
- échéant le 29 avril 2010, au taux de rendement de 0,047%	499 955 \$	499 919 \$	- \$	- \$
- échéant le 13 mai 2010, au taux de rendement de 0,085%	599 922	599 841	-	-
- échéant le 23 juin 2010, au taux de rendement de 0,139%	599 778	599 632	-	-
Bons du trésor du gouvernement du Canada détenu au 31 mars 2009			2 004 379	2 008 148
	<u>1 699 655 \$</u>	<u>1 699 392 \$</u>	<u>2 004 379 \$</u>	<u>2 008 148 \$</u>
<b>PLACEMENT</b>				
Obligation du gouvernement du Canada échéant le 1er juin 2011, au taux de 0,8%	<u>1 280 294 \$</u>	<u>1 280 000 \$</u>		
Obligation du gouvernement du Canada détenu au 31 mars 2009.			<u>1 291 369 \$</u>	<u>1 302 732 \$</u>

## 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	170 052 \$	167 390 \$	2 662 \$	30 104 \$
Équipement informatique	100 142	64 932	35 210	20 797
Améliorations locatives	558 816	360 902	197 914	267 766
	<u>829 010 \$</u>	<u>593 224 \$</u>	<u>235 786 \$</u>	<u>318 667 \$</u>

**5. FLUX DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et équivalent de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés au bilan :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Encaisse	250 403 \$	370 145 \$
Placements temporaires	1 699 392	2 004 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>1 949 795 \$</u>	<u>2 374 524 \$</u>

**6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS****Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 45 268 \$ (46 839 \$ en 2009). Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**Provision pour congés de maladie et de vacances**

Les obligations relatives aux congés maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Congés de maladie</u>	<u>Vacances</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde au début	204 749 \$	114 314 \$	319 063 \$	336 743 \$
Charge de l'exercice	20 046	45 783	65 829	104 002
Prestations versées au cours de l'exercice	(9 116)	(47 413)	(56 529)	(101 760)
Ajustement *	-	-	-	(16 666)
Sous-total	215 679	112 684	328 363	322 319
Prestations à verser **	-	-	-	(3 256)
Solde à la fin	<u>215 679 \$</u>	<u>112 684 \$</u>	<u>328 363 \$</u>	<u>319 063 \$</u>

\* Ajustement pour une somme non payable résultant du départ d'un employé (2009)

\*\* Inclus au poste de charges à payer et frais courus (2009)

### Description

Le Bureau dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Bureau.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Bureau. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010.

	RREGOP	RRPE
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans 10 ans)	4,88 %	3,58 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13 ans	6 ans

### Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Bureau estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

## 7. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

L'excédent cumulé inclut une réserve pour éventualités de 1,3 million maintenu par le Bureau pour palier à une variation imprévue des charges.

## 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION  
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>AUGMENTATION</b>		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	800 000 \$	2 100 000 \$
Droits, honoraires et frais afférents	16 144	7 197
Intérêts	21 987	78 114
	<u>838 131</u>	<u>2 185 311</u>
<b>DIMINUTION</b>		
Transfert liés:		
Aux activités d'exploitation	1 254 162	1 341 221
Aux activités d'immobilisations	27 655	22 840
	<u>1 281 817</u>	<u>1 364 061</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>	<b>(443 686)</b>	<b>821 250</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>3 680 300</b>	<b>2 859 050</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b><u>3 236 614 \$</u></b>	<b><u>3 680 300 \$</u></b>
<b>Le solde est représenté par :</b>		
Encaisse	250 403 \$	370 145 \$
Créances et Intérêts courus	6 525	14 407
Placements temporaires	1 699 392	2 004 379
Placements	1 280 294	1 291 369
	<u>3 236 614 \$</u>	<u>3 680 300 \$</u>

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

